



**En liaison avec son syndicat des enseignants des écoles (SNUDI-FO),
l'Union Départementale FO de l'Isère alerte tous les salariés,
qui sont souvent aussi des parents d'élèves.**

Non à la disparition des postes d'aide administrative à la direction d'école

Ces personnels* assurent de très nombreuses tâches pendant le temps scolaire et facilitent le travail de tous dans la sérénité. En voici une liste (non exhaustive) :

- permanence téléphonique pendant les horaires de cours, ce qui permet la gestion des absences, les communications urgentes entre parents et enseignants; la répartition des élèves en cas d'absence non remplacée ou en l'attente du remplaçant, le contact avec l'inspection...

- ouverture des portes pendant les horaires scolaires : orthophoniste, rendez-vous médicaux,

etc. retards exceptionnels, accueil des livreurs, des techniciens...

- souvent aide pour la gestion de la cantine...

- gestion de nombreuses données administratives : vérification des adresses, des numéros de téléphone, des attestations d'assurance...

Leur employeur (lycée du Grésivaudan de Meylan) a assuré **qu'ils ne verront pas leur contrat renouvelé** pour l'année scolaire prochaine !

* en contrat d'insertion, payés moins de 800 euros par mois pour 23 heures hebdomadaires !

Non à la diminution du nombre d'AVS !

(Auxiliaire de vie scolaire)

Tous les élèves porteurs de handicap doivent pouvoir bénéficier de l'aide indispensable !

Avis voté unanimement le 1^{er} mars par le CHS-CT de l'Académie de Grenoble : « *[demande] le respect absolu par les services départementaux de l'Education Nationale des notifications de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)* » et que « *toute notification doit être suivie de sa mise en œuvre rapide.* »

La directrice académique (DASEN) affirme au contraire « *nécessaire d'observer les critères de préconisation de sorte qu'ils se rapprochent des moyens susceptibles d'être mis à disposition par l'Éducation Nationale.* »

En bafouant l'avis du CHS-CT, la DASEN annonce clairement une réduction du nombre d'AVS, alors que ces personnels sont actuellement insuffisamment nombreux et ne peuvent prendre en charge tous les élèves qui en ont besoin !

<p>Ce n'est pas en fonction des « moyens susceptibles d'être mis à disposition » que de nouveaux critères de préconisation doivent être élaborés, mais uniquement en fonction des besoins reconnus des enfants concernés.</p>
--

***Salariés, parents, enseignants,
signez, faites signer la pétition au verso***

Pétition adressée à la Directrice Académique de l'Isère et à la Rectrice de l'Académie de Grenoble

Enseignants, parents, nous sommes tous concernés !

Non à la diminution du nombre d'AVS ! Pour que tous les enfants porteurs de handicap puissent bénéficier de l'aide indispensable !

Non à la disparition des postes d'aide administrative à la direction d'école !

Les soussignés demandent :

- La prolongation de tous les contrats des personnels assurant l'aide à la direction d'école ou AVS qui le demandent ;
- Le recrutement des AVS en nombre suffisant pour permettre le respect des notifications de la MDA (Maison de l'Autonomie) au bénéfice de tous les enfants qui en ont besoin ;
- La transformation immédiate des contrats de droit privé, précaires à temps partiel imposé, en postes statutaires à temps plein.

Nom	Prénom	école	commune	téléphone ou courriel	signature

Remettre la pétition au représentant Force Ouvrière :

ou envoyer à : **SNUDI-Force Ouvrière Isère**
Bourse du travail, 32 avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE Cedex 2